



**Ville de Mèze**

**N° 234**

**ARRÊTE MUNICIPAL  
TRAVAUX RUE DE LA REPUBLIQUE**

**Le Maire de la ville de MEZE,**

**VU**, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

**VU**, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

**VU**, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

**VU**, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

**VU**, la demande sollicitée par Mme Bouche Bridier Catherine, demeurant 3 rue de la République à Mèze,

Considérant, qu'il est nécessaire, en raison des travaux concernant la réparation de toiture n° 3 rue de la République, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement des opérations et d'éviter tout risque d'accident.

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Le permissionnaire est autorisé à installer un échafaudage n° 3 rue de la République, du mardi 9 mai 2023, 08h00 au vendredi 19 mai 2023, 20h00.

**Article 2 :** Le stationnement est interdit et réservé au permissionnaire sur une place en zone bleue à hauteur du n° 13 rue de la République, du mardi 9 mai 2023, 08h00 au vendredi 19 mai 2023, 20h00.

**Article 3 :** La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par Mme Bouche Bridier Catherine, demeurant 3 rue de la République à Mèze, pour permettre l'application de cette mesure.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5 :** Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6 :** M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 2 mai 2023.

**Le Maire**

**Thierry BAEZA.**

